

PROCÉDURE

MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS À APPLIQUER DANS LES ZONES TAMPONS DU SITE NON TRADITIONNEL (SNT) BOWEN

2021-04-19 | Version 1.0

1. Objet

- Préciser les mesures de prévention des infections à instaurer afin de limiter le risque de transmission de la COVID-19.

2. Professionnels visés

- Tout le personnel travaillant dans le secteur visé

3. Secteurs, programmes ou services visés

- SNT Bowen

Mesures générales préventives à appliquer en tout temps

Pratiques de base

- Maintenir une séparation physique (porte coupe-feu fermée) afin qu'aucune circulation de la clientèle à l'extérieur des zones tampons soit possible;
- Ne jamais cohorter dans une même chambre les usagers des zones tampons;
- Prévoir du personnel dédié en hygiène et salubrité avec du matériel dédié;
- Prévoir du matériel et des équipements dédiés à chaque zone et une désinfection entre chaque usager;
- Prévoir du personnel dédié et assurer des aires de repos dédiées pour chaque aile. Si possible, privilégier la stabilisation du personnel entre les unités;
- Pour tous les usagers de l'unité :
 - Prise de la température minimalement une fois par jour et surveillance des symptômes compatibles avec la COVID-19 deux fois par jour.
- Le personnel est autorisé à sortir à l'extérieur de l'unité lors des pauses et repas en respectant les mesures de prévention et contrôles des infections et de distanciation physique de deux mètres en tout temps;
- Aucune activité de groupe, confinement à chambre pour tous les usagers.

Mesures générales préventives à appliquer en tout temps	
Affichettes	Prévoir des affiches à l'entrée et à la sortie de chaque aile en zone tampon.
Dépistage	Dépistage requis 48 heures avant le transfert et admission d'usagers asymptomatiques seulement pour un confinement de 14 jours avant le retour dans leur milieu de vie (CHSLD ou RPA).
Hygiène des mains	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène des mains rigoureuse selon les 4 moments : <ul style="list-style-type: none"> → Avant le contact avec l'utilisateur ou son environnement; → Après le contact avec l'utilisateur ou son environnement; → Avant de réaliser une intervention aseptique (ex. : préparation de médicaments, injection); → Après avoir risqué de toucher à des liquides biologiques.
Précaution additionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Précautions additionnelles gouttelettes/contact/oculaire (GCO) pour tous les usagers en zone tampon; • Précautions additionnelles aériennes/contact/oculaire (ACO) lorsque des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) sont réalisées : <ul style="list-style-type: none"> → Le masque N95 est alors requis. Se référer au document Interventions médicales générant des aérosols (IMGA) disponible sur le site web Santé Estrie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
Équipements de protection individuelle (EPI)	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements de protection individuelle (ÉPI) : se référer à la Directive sur l'utilisation judicieuse des EPI disponible sur le site web Santé Estrie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : <ul style="list-style-type: none"> → Gants: mettre les gants avant d'entrer dans la chambre et les jeter en sortant de celle-ci. Procéder à une hygiène des mains et remettre des gants propres au corridor. Aucun gant dans les zones froides (poste de soins, aires de repos, pharmacie, etc.). → Blouse à manches longues : mettre une blouse propre avant d'entrer dans chacune des chambres. Retrait de la blouse à manches longues en sortant de la chambre, procéder à une hygiène des mains et remettre une blouse propre dans le corridor. Une même blouse ne peut pas être utilisée à plusieurs reprises. Aucune blouse dans les zones froides. → Masque de procédure par le personnel en continu. Éviter de manipuler/toucher le masque. Changer de masque : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si souillé ou mouillé; ▪ Aux 4 heures. → Protection oculaire par le personnel, garder la même entre les usagers. Désinfecter la protection oculaire selon la procédure en vigueur (se référer à la directive sur l'utilisation judicieuse des équipements de protection individuelle): <ul style="list-style-type: none"> ▪ Après la tournée de soins; ▪ Si souillé; ▪ En sortant d'une chambre d'un cas suspecté ou confirmé COVID19; ▪ Avant de retourner en zone froide (poste de soins, pause, etc.). • Toujours regrouper les soins afin de limiter l'utilisation des ÉPI. <p>La distribution/ramassage des cabarets alimentaires et la distribution des médicaments doivent se faire avec des ÉPI propres:</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le changement de l'ÉPI (jaquettes, gants, et procéder à l'hygiène des mains) est requis entre chaque usager ou son environnement (consigne applicable dans toutes les situations soit avec ou sans contact avec l'utilisateur ou son environnement). La protection oculaire et le masque peuvent être conservés, sauf si celui-ci est souillé,

Mesures générales préventives à appliquer en tout temps

dans ce cas la désinfection est requise.

Mesures de prévention et de contrôle des infections à respecter	
Activités de réadaptation	Activité de réadaptation en soutien à la chambre avec du matériel et de l'équipement dédié, si ceux-ci ne peuvent être dédiés, ils doivent être désinfectés entre chaque usager.
Si isolement à la chambre IMPOSSIBLE	<p>Si l'isolement à la chambre est impossible, de manière exceptionnelle, assurer le respect de ces mesures avant la circulation dans les corridors et aire commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port des ÉPI propres pour le personnel dans les corridors (gants, blouse, masque de procédure, protection oculaire); • Respect de la distanciation physique de plus de 2 mètres entre chaque usager; • Assurer le port de vêtement et culotte d'incontinence propre; • Accompagner l'usager afin qu'il procède à l'hygiène des mains; • Mobilier et équipement dédié (chaise dédiée); • Désinfection du matériel, mobilier, équipement qui ont été en contact avec usager; • Port du masque pour l'usager, si toléré.
Transfert CHSLD	Aucun isolement n'est requis pour les usagers qui transfert en CHSLD après 14 jours d'isolement en zone <i>tampon</i> au SNT Bowen.

Approuvé par : Julie Gagné, coordonnatrice par intérim, Service de prévention et contrôle des infections

Groupe de travail : Jessica Héту-Cloutier, conseillère clinicienne en soins infirmiers
Prévention et contrôle des infections

Date d'entrée en vigueur : 2021-04-19

OTCL-IF-016